



Air France

Info

Octobre 2021



Recueil de desiderata d'échange PFA 2021 / congés 2022

C'est parti.

AIRFRANCE / EasyRH - Questions et démarches administratives RH



BIBLIOTHEQUE

DEMARCHES

Campagne annuelle ouverte du 11 octobre 2021 au 07 novembre 2021

Le dispositif « Congés PFA » est reconduit en 2021 en application de l'Accord sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels du 1er janvier 2020.

Dans ce cadre, il est proposé aux salariés qui le souhaitent et bénéficiant du versement d'une Prime de Fin d'Année (PFA) en décembre 2021, la possibilité de transformer leur PFA 2021 en "congés PFA" sur l'année civile 2022.

La demande est à formuler par le salarié via la démarche EasyRH « Je demande la transformation de ma PFA en congés » **entre le 11 octobre 2021 et le 7 novembre 2021**, en précisant la ou les périodes de congés souhaitées.

Elle sera transmise, au manager pour les salariés non planifiés (dont l'activité est gérée dans les e-services RH), au RRH pour les salariés planifiés (dont l'activité est gérée dans Timeo).

Les managers/RRH auront jusqu'au 21 novembre 2021 pour valider ou refuser la demande dans EasyRH. La réponse sera fonction des nécessités de services.

Vos représentants CFE-CGC

CFE-CGC Air France

Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

